

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 04 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 29 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 7

Excusés non représentés : 1

Absents : 1

Votants : 29

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. BUGNAZET : Pouvoir à Mme PRADIER
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSE :

M. MARCEAU

ABSENTE :

Mme VILLEVIEILLE

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20251104_D_096

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Attribution du
marché prestation de
service d'assistance
à l'exploitation des
services publics de
l'assainissement
collectif et des eaux
pluviales**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que la consultation des entreprises pour la prestation de service d'assistance à l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales a été lancée le 21 mars 2025. Ce marché a pour objet la gestion de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des services publics d'assainissement des communes d'Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène, Pont Salomon, Saint Didier en Velay, Saint Ferréol d'Auroure, Saint Just Malmont et Saint Victor Malescours, pour un linéaire de 309 kilomètres de réseaux (139 km d'Eaux usées, 114 km d'eaux pluviales et 56 km d'unitaire). Ainsi que l'exploitation de 12 stations d'épuration :

- Aurec sur Loire, le Bourg
- Aurec sur Loire, les Sauvages
- Aurec sur Loire, Mons
- Pont Salomon, l'Alliance
- Saint Didier en Velay, Champvert
- Saint Didier en Velay, la Rullière Sud
- Saint Didier en Velay, la Rullière Nord
- Saint Just Malmont, Roche Moulin
- Saint Just Malmont, Malmont
- Saint Ferréol d'Auroure, Courbon
- Saint Victor Malescours, la Couleyre
- La Séauve sur Semène, le Bout du Monde

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le marché a une durée totale de 60 mois. Il prévoit un fond de renouvellement de 325 000 € et de 37 500 € en garantie sur la durée du contrat.

Pour information, l'électricité est à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène.

AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104_D_096-DE
Reçu le 17/11/2025

Le retour des candidatures a eu lieu le 21 avril 2025 à 12h00.

La commission d'appel d'offres des candidatures s'est réunie le 29 avril 2025, pour l'ouverture des plis, 3 entreprises ont répondu à la consultation.

- SAUR S.A.S (Société par Actions Simplifiée) – 165 rue de la Sauveté – 42210 Montrond-Les-Bains
- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux — 2/4 avenue des Canuts – 69120 Vaux en Velin
- CHOLTON S.A.S (Société par Actions Simplifiée) – 97 ancien canal de la Madeleine – CS 900 Saint Maurice sur Dargoire – 69440 Chabanierre

Le retour des offres a eu lieu le 07 juillet 2025 à 12h00.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix (sur la base du DQE)	
Définition et appréciation du critère :	50 / 100
Note = prix de l'offre la plus basse / prix offre = coefficient multiplicateur X 50 points	
Valeur technique (jugée à partir du mémoire technique)	
Définition et appréciation du critère :	30 / 100
Entretien et qualité du service : 15 points	
Moyens humains et matériels affectés au service : 15 points	
Valeur Organisation :	
Gestion du service en cas d'urgence et de crise et organisation de l'astreinte : 5 points	20 / 100
Délai d'intervention : 5 points	
Communication (technique) avec l'utilisateur : 5 points	
Communication avec la Collectivité : 5 points	

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juillet 2025, pour l'ouverture des plis, 1 entreprise a répondu à la consultation.

Comme le prévoyait le règlement de la consultation, l'entreprise Véolia Eau a été reçue en audition le 18/09/2025 à 9h30 afin de lui donner l'opportunité de présenter son offre.

Un questionnaire de négociation a été déposé sur la plateforme le 19/09/2025. L'entreprise a renvoyé son offre finale après négociation le 02/10/2025 comme le prévoyait la procédure.

VEOLIA EAU a diminué l'offre de base de 54 524,29 € TTC par année entre l'offre 1 et l'offre 2. VEOLIA EAU a baissé les prix du DQE PRESTATIONS VARIABLES de 4 952 € sur la durée du contrat entre l'offre 1 et l'offre 2.

VEOLIA EAU a répondu à l'ensemble des questions et clarifié les différents points relevés lors de l'analyse de l'offre 1 et de l'audition

AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104_D_096-DE
Reçu le 17/11/2025

La commission d'appel d'offres a proposé de retenir :

- - VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux — Territoire Loire Auvergne 4 place d'Amies — 2/4 avenue des Canuts – 69120 Vaux en Velin
- Montant 3 831 881,49 € HT (base DQE)
- Taux de TVA 20 %
- Montant TTC 4 598 257,79 € TTC

Un bordereau de prix unitaire a été inclus pour passer commande avec le titulaire du marché pour certaines prestations, comme : l'astreinte d'exploitation, la création de cahier de vie pour les stations, bilans supplémentaires en cas de pollution, curage des lagunes, bathymétrie des lagunes, entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

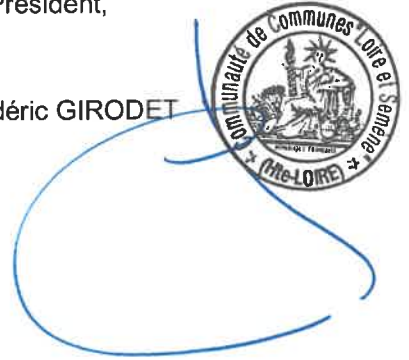
La Secrétaire de séance

Julie TARERIAT



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104_D_096-DE
Reçu le 17/11/2025